

COÛTS SAISON 2018

PASS COMPETITION

	FFTRI	Conventionné
		Nouvelle Aquitaine
Distance S (Tri - Du) Individuel et CLM par équipe (par athlète)	2,50 €	2,50 €
Distance M (Tri - Du) Individuel et CLM par équipe (par athlète)	10,00 €	10,00 €
Distance L, XL, XXL (Tri - Du) Individuel et CLM par équipe (par athlète)	15,00 €	15,00 €
Autres épreuves	1,00 €	1,00 €

Facturation aux organisateurs
soit 1,00 € par compétiteur pour chaque compétition organisée
sauf pour les compétitions "Jeunes", au regard de la liste des engagés.

DROITS D'ORGANISATIONS - LICENCES MANIFESTATION

	FFTRI	Nouvelle Aquitaine	
Pratique Animation (grille de prix interdite)	Gratuit	Gratuit	
Epreuve JEUNES (grille de prix interdite)	36,00 €	Gratuit	
Si la manifestation comporte plusieurs distances sur la journée, le tarif sera appliqué sur l'épreuve compétition la plus longue,			
Exonération de la part régionale pour toute création d'organisation avec droits d'inscription dans le tarif de base.			
	Tarif d'inscription		
Distance XS et S	≤ 30 €	156,00	32,00 €
	> 30 € et ≤ 50 €	519,00	100,00 €
	> 50 € et ≤ 60 €	1 039,00	200,00 €
	> 60 €	1 558,00	300,00 €
Distance M	≤ 40 €	156,00	38,00 €
	> 40 € et ≤ 60 €	519,00	110,00 €
	> 60 € et ≤ 80 €	1 246,00	220,00 €
	> 80 €	2 077,00	330,00 €
Tri et Dua Distance L Tri 1,9/90/21 & 3/80/20 Dua 10/60/10 & 20/80/10 Dua Distance XL 20/120/20 Bike & Run et Aquathlon / Distance L et supérieur	≤ 80 €	156,00	70,00 €
	> 80 € et ≤ 120 €	1 039,00	200,00 €
	> 120 € et ≤ 180 €	2 077,00	400,00 €
	> 180 € et ≤ 300 €	3 116,00	600,00 €
	> 300 €	5 193,00	800,00 €
Tri Distance XL 4/120/30 Tri Distance XXL 3,8/180/42	≤ 150 €	156,00	100,00 €
	> 150 € et ≤ 200 €	1 039,00	300,00 €
	> 200 € et ≤ 300 €	2 597,00	500,00 €
	> 300 € et ≤ 500 €	5 193,00	700,00 €
	> 500 €	10 387,00	900,00 €

AFFILIATIONS CLUBS

Affiliations Clubs	FFTRI	Nouvelle Aquitaine
Affiliation (création)	99,00 €	60,00 €
Réaffiliation (club affilié en 2017)		
≤ 9 licenciés	116,00 €	30,00 €
de >= 10 à <= 19 licenciés	153,00 €	55,00 €
de >= 20 à <= 29 licenciés	189,00 €	80,00 €
de >= 30 à <= 39 licenciés	226,00 €	105,00 €
de >= 40 à <= 49 licenciés	262,00 €	130,00 €
de >= 50 à <= 59 licenciés	299,00 €	155,00 €
de >= 60 à <= 69 licenciés	336,00 €	180,00 €
de >= 70 à <= 79 licenciés	372,00 €	205,00 €
de >= 80 à <= 89 licenciés	409,00 €	230,00 €
de >= 90 à <= 99 licenciés	446,00 €	255,00 €
de >= 100 à <= 119 licenciés	482,00 €	280,00 €
de >= 120 à <= 139 licenciés	518,00 €	305,00 €
de >= 140 à <= 159 licenciés	555,00 €	330,00 €
de >= 160 à <= 179 licenciés	591,00 €	355,00 €
de >= 180 à <= 199 licenciés	627,00 €	380,00 €
de >= 200 à <= 220 licenciés	664,00 €	405,00 €
Par tranche de 20 licenciés supplémentaires	37,00 €	25,00 €
Pénalité pour tout renouvellement après le 31 octobre 2017	FFTRI	Nouvelle Aquitaine
	60,00 €	60,00 €

LICENCES ANNUELLES

CLUBS	FFTRI	Nouvelle Aquitaine
(1) Jeune (de mini-poussin à junior inclus)	25,00 €	16,00 €
Senior et Vétérans	74,00 €	23,00 €
Paratriathlon	74,00 €	23,00 €
(1) Jeune Paratriathlon	25,00 €	16,00 €
Loisir	18,00 €	27,00 €
(1) Loisir Jeune	18,00 €	21,00 €
Dirigeant	18,00 €	13,00 €
Individuelles	FFTRI	Nouvelle Aquitaine
Senior et plus âgés	74,00 €	200,00 €
Paratriathlon	74,00 €	200,00 €
Dirigeant	18,00 €	10,00 €
Pénalité	FFTRI	Nouvelle Aquitaine
Pénalité pour tout renouvellement après le 31 décembre 2017	10,00 €	10,00 €

(1) Les juniors et plus jeunes bénéficient d'un 1/2 tarif si les deux parents sont licenciés ou s'ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges cadet ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non).
 Dans l'un ou l'autre cas, un justificatif (certificat sur l'honneur ou copie du livret de famille) est demandé.
Rappel le 1/2 tarif s'applique automatiquement sur la part FFTRI et Ligue.

ARBITRAGE

Nombre de vacances et forfaits

Les organisateurs d'épreuves supportent une partie des frais d'arbitrage pour l'arbitre principal et les assesseurs.

Les épreuves exclusivement jeunes seront prises en charge par la Ligue.

Les vacances seront facturées aux organisateurs, pour chaque journée d'arbitrage, sur l'épreuve compétition demandant le plus d'arbitres, soit **70 euros par vacation**.

Sur les Distances L, XL, XXL ou sur les épreuves de plusieurs jours, prise en charge par l'organisateur des éventuels frais supplémentaires (hébergement, restauration du soir) des arbitres.

Le nombre d'arbitres par catégorie d'épreuve pour les Triathlons et Duathlon et disciplines associées est fixé selon le tableau ci-dessous :

NOMBRE D'ARBITRES PAR EPREUVE

Triathlons et Duathlons	
Epreuves strictement Jeunes	4 (du club si possible) arbitres non indemnités, mais défrayés (Arbitrage non facturé à l'organisateur par la Ligue).
XS et S sans AA	6 (jusqu'à 100 inscrits) (*)
XS et S avec AA	5 (jusqu'à 100 inscrits) (*)
M sans AA	7 (jusqu'à 100 inscrits) (*)
M avec AA	6 (jusqu'à 100 inscrits) (*)
L	10 (jusqu'à 100 inscrits) (*)
XL	11 (jusqu'à 100 inscrits) (*)
XXL	13 (jusqu'à 100 inscrits) (**)
CLM par équipes	8 (jusqu'à 20 équipes) (***)
Bike and Run	3 (ou plus si cas particulier)
Aquathlon	2 (ou plus si cas particulier)
Autres	A voir au cas par cas

(*) un de plus par tranche de 100 inscrits, au-delà de 100 inscrits.
 (**) un de plus par tranche de 200 inscrits, au-delà de 100 inscrits.
 (***) un de plus par tranche de 20 inscrits, au-delà de 20 inscrits.

Défraiement des Arbitres

Aucune indemnité forfaitaire aux arbitres pour les épreuves exclusivement jeunes.
 Indemnité forfaitaire de 50 € (30€ sur la demi-journée) pour les Arbitres Principaux,
 Indemnité forfaitaire de 30€ (15€ sur la demi-journée) pour les Arbitres Assesseurs.

Pénalités d'arbitrage

La pénalité d'arbitrage concerne uniquement les clubs dont l'effectif est supérieur à 20 licenciés (toutes licences confondues au 31 août N-1).

Le nombre de prestations d'arbitrage par club est calculé en multipliant le nombre de licenciés (toutes licences confondues) par club au 31 août N-1, par le coefficient.
 (coefficient = nombre de prestations d'arbitrage en N divisé par le nombre de licenciés au 31 août N-1)

Montant de la pénalité sur le nombre de prestations d'arbitrage manquantes par club = **50 euros**.

TARIFS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR LA SAISON 2018

Les informations ci-dessous sont susceptibles de modification suite aux coûts fédéraux qui seront votés par l'AG FFTRI en 2018.

1. DEPLACEMENTS

TRAIN : Remboursement du billet SNCF 2^{ème} Classe

VOITURE : Remboursement de 0.26 € du kilomètre, sauf pour celles ou ceux qui feront le choix de faire don de leurs frais à l'association, le tarif appliqué sera celui publié en 2018 par le Ministère des Finances pour la réduction d'impôts sur les revenus de 2017.

Co-voiturage : 0,30€

2. RESTAURATION

21 € par repas et par personne – France entière hors Paris Intra Muros
 30 € par repas et par personne – Paris Intra Muros

3. HEBERGEMENT

75 € Nuit et petit-déjeuner compris (si possible deux par chambre) – France entière hors Paris Intra Muros
 130 € Nuit et petit-déjeuner compris (si possible deux par chambre) – Paris Intra Muros

4. MODALITES DES REMBOURSEMENTS

Les remboursements ne se font que sur présentation de justificatifs.

- Voiture :

En produisant une fiche de remboursement Frais de déplacement fournie par la Ligue

Le ou les tickets de péages devront être présentés **en original**

- Restauration et Hébergement :

En produisant une fiche de remboursement Frais Hébergement - Resto - Divers fournie par la Ligue

En joignant à cette fiche la ou les facture(s) en original